

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes – n°119

Tous en grève pour le retrait du projet de réforme des retraites Pour l'augmentation des salaires et pensions

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle l'ensemble des salarié.e.s à cesser le travail à compter du 5 décembre 2019 avec les autres professions, pour contraindre le gouvernement à abandonner sa réforme et à répondre aux revendications afin de préserver et améliorer notre système de retraite solidaire par répartition. La réforme Macron est nocive pour le monde du travail. Et il n'est pas besoin d'être un spécialiste pour comprendre que cette réforme aura pour conséquence une baisse des pensions et une durée de travail plus importante.

En effet, après les multiples réformes qui se sont succédé de 1993 à 2014, qui ont pesé négativement sur le niveau de vie des retraités (*de moins 10%* à *moins 30%*), le gouvernement engage la suppression pure et simple des régimes existants, ce qui va détériorer, encore un peu plus, la vie des salariés, tant actifs que retraités :

- La retraite serait calculée sur l'intégralité de la carrière (43 ans), et non plus sur les 25 meilleures années. La baisse des pensions est mécanique puisque rentrent en ligne de compte, les années où les rémunérations sont moins bonnes, notamment en début de carrière.
- Pour que cette baisse soit la moins douloureuse, chaque salarié.e se verra obligé de travailler plus longtemps. D'ailleurs, le rapport Delevoye explique que « le système universel incitera au prolongement de l'activité ». Notons que le verbe « inciter » est un doux euphémisme.
- Enfin, il est prévu de maintenir les dépenses de retraite à 14% du PIB, alors que le nombre de retraités va considérablement augmenter. Ce sont donc les pensions qui baisseront.

Cette réforme n'a qu'un seul objectif, celui d'économiser sur le dos des salarié.e.s. Qu'importe si celles-ci se soldent par encore plus de pauvreté.

La CGT, elle, a de réelles propositions pour améliorer nos régimes de retraite, avec notamment :

- Retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour travaux pénibles,
- Prise en compte des années d'études dans l'âge de calcul de départ à la retraite,
- Garantie d'un taux de remplacement de 75% du dernier salaire,
- Retour aux 37,5 annuités de cotisations financées notamment par l'égalité femmes/hommes,
- Des pensions indexées sur l'évolution des salaires,
- Pas de pensions en dessous du SMIC,
- **>** ...

Ces propositions intègrent un volet de financement qui articule arrêt des exonérations et élargissement de l'assiette des cotisations sociales.

Stoppons la régression sociale ! Mobilisons-nous à compter du 5 décembre

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes